



APPEL A PROJET A L'INTENTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

EVALUATION DU SYSTEME LOCAL D'INTEGRITE (SLI)

PROJET

« APPUI A L'ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME NATIONAL DE L'INTEGRITE (SNI) »

Lieu :	Tunis, TUNISIE
Dernier délai de soumission	
Catégorie additionnelle	Gouvernance Démocratique
Langues Requises :	Français, Arabe
Date de début :	Aout 2015
Durée du Contrat Initial :	3 mois

1. CONTEXTE :

La corruption est un mal insidieux dont les effets sont aussi multiples que délétères. Elle sape la démocratie et l'État de droit, entraîne des violations des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres phénomènes qui menacent l'humanité. La Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) appelle à prendre des mesures décisives pour lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Mais pour que cela soit possible, il est impératif et d'identifier les risques de corruption dans les différents secteurs et au niveau local. Ces travaux d'identification permettront d'élaborer des stratégies adéquates visant à lutter efficacement contre la corruption.

Pour faire face à ce fléau et renforcer le Système National d'Intégrité en Tunisie, une série de réformes et de projets décisifs tant sur le plan institutionnel que sur le plan social et économique ont

été mis en œuvre. Des efforts ont été donc engagés, mais beaucoup reste à faire face aux défis à relever dans un contexte qui prévaut après la révolution du 14 janvier 2011.

Cette période de mutation post révolution, est particulièrement déterminante pour asseoir les principes de bonne gouvernance et lutter contre la corruption. Également, ce processus coïncide avec les mesures de décentralisation prévue par la constitution de janvier 2014 ouvrant ainsi une opportunité à un processus plus participatif dans l'élaboration des politiques locales pour asseoir une démocratie participative dans la gouvernance locale.

Mais si, la décentralisation a pour avantage de rapprocher des affaires publiques des citoyens concernés, elle comprend des risques majeurs d'aggraver la corruption. Certes le rapport de proximité qu'entretiennent les citoyens avec les institutions locales est un atout décisif pour promouvoir la transparence et l'intégrité de la gestion locale.

Néanmoins, les expériences comparées démontrent que la décentralisation constitue un champ propice au développement de la corruption. En effet, le risque de transférer les opportunités de corruption au niveau local augmente si les acteurs gouvernementaux ne mettent pas les mécanismes et outils nécessaires en place et si la société civile ne fait preuve de vigilance.

Cela faisant, l'engagement des concernés sur la voie d'une gestion transparente et efficace, suppose une prise de conscience au préalable de la nécessité des réformes et de leur mise en œuvre. Les autorités locales doivent ainsi disposer d'études identifiant les bénéficiaires, les causes et les effets qui en découlent. Ces études permettront de réaliser un diagnostic de la situation locale et d'évaluer les risques de corruption rattachés. Les collectivités locales doivent donc disposer d'un système d'intégrité locale.

À cet effet, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le projet «Appui à l'Établissement d'un Système Nationale d'Intégrité en Tunisie (SNI) », appuie les acteurs nationaux à élaborer des cadres adéquats pour accélérer les mesures qu'ils ont prises aussi bien pour réaliser les OMD que pour remplir correctement les engagements de la Convention des Nations-Unies contre la corruption.

Dans ce sens, afin d'accompagner le processus de décentralisation et renforcer le système national d'Intégrité, la promotion de la transparence et de la redevabilité, une évaluation et un suivi du système local d'intégrité sont nécessaires.

Pour ce faire, et afin d'encourager la fédération des efforts et le travail en partenariat, il a été convenu de :

- Confier l'évaluation du système local d'Intégrité à une association/ONG, travaillant sur le thème ;
- Encourager la collaboration avec d'autres associations au niveau national et local et avec des professionnels experts dans chacun des domaines d'intervention concernés (Consortium).
- Fixer le gouvernorat de Médenine comme zone d'exécution et c'est afin de compiler les efforts PNUD dans cette région cible.

2. TACHES ET RESPONSABILITÉS :

L'OSC/ONG et ses partenaires, effectuera (ont) de façon spécifique sa mission tout en respectant les normes de qualité et de délais dans la remise des analyses et des rapports d'évaluation et de suivi. Il(s) assurera(ont) les fonctions suivantes :

- Proposer une approche méthodologique intégrée et participative pour évaluer le Système Local d'intégrité (possibilité de se référer à la méthodologie développée par Transparency International et l'adaptation de la méthodologie au contexte local)¹;
- Proposer une municipalité pilote d'intervention ainsi que des associations partenaires dans la zone cible ;
- Élaborer des enquêtes, des recherches et des ateliers de consultation selon un processus participatif avec les différentes parties prenantes ;
- Identifier les priorités pour renforcer le système Local d'Intégrité ;
- Développer des outils pour le suivi du Système Local d'Intégrité ;
- Organiser des ateliers de consultations pour formuler des recommandations et des propositions pour la mise en œuvre des réformes et des mesures adéquates pour renforcer l'intégrité au niveau local ;
- Assurer le plaidoyer pour le renforcement du Système Local d'Intégrité ;
- Développer un plan d'action pour la municipalité pilote, selon un processus participatif avec les différents acteurs concernés ;

3. LIVRABLES :

- Une approche d'évaluation du Système Local d'Intégrité proposée, y compris une proposition de la municipalité d'intervention
- Un calendrier de travail élaboré ;
- Un document (rapport) évaluant le Système Local d'Intégrité, dans la zone cible, y compris des recommandations finalisées. Ce rapport doit rendre compte des enquêtes, des recherches et des ateliers de consultation selon un processus participatif avec les différentes parties prenantes. L'OSC est appelé organiser un atelier avec les acteurs concernés pour présenter les résultats de ces travaux et les valider ;
- Des outils pour le plaidoyer et le suivi ;

¹http://www.transparency.org/whatwedo/publication/local_integrity_system_assessment_toolkit
http://www.transparency.org/whatwedo/activity/strengthening_local_government_integrity

- Un plan d'action pour la municipalité pilote ;
- Un rapport final de la mission avec des recommandations (max 5 pages) ;

4. QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES :

L'association, retenue pour effectuer la mission, et les partenaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins 3 ans d'expériences dans le domaine de la lutte contre la corruption, la promotion de la transparence et de la redevabilité (en cas de consortium l'expérience minimale est exigée au moins pour une OSC membre) ;
- Au moins 2 références dans l'élaboration des recherches selon un processus participatif, des enquêtes et des manuels en la matière (en cas de consortium l'expérience des membres peut être cumulée) ;
- Une expérience en matière de plaidoyer est appréciée (en cas de consortium l'expérience des membres peut être cumulée) ;
- Une expérience dans le domaine du travail en partenariat et en processus participatif (partenariat avec associations au niveau local et/ou ONG au niveau international) est un atout (en cas de consortium l'expérience des membres peut être cumulée) ;

5. CALENDRIER :

L'OSC doit proposer un plan de travail détaillé, sachant que le délai global d'exécution est de 3 mois.

7. MODALITÉ DE PAYEMENT

Les honoraires seront réglés en fonction des livrables, et ce comme suit :

Paie ment	Montant	Livable
1 ^{er} versement	20 %	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche d'évaluation du Système Local d'Intégrité proposée, y compris une proposition de la municipalité d'intervention • Un calendrier de travail élaboré
2 ^{ème} versement	20%	<ul style="list-style-type: none"> • Un document (rapport) validé évaluant le Système Local d'Intégrité, dans la zone cible, y compris des recommandations finalisées. • L'Organisation d'un atelier avec les acteurs concernés pour valider les résultats
3 ^{ème} versement	30 %	Des outils pour le plaidoyer et le suivi
4 ^{ème} versement	20%	Un plan d'action pour la municipalité pilote
5 ^{ème} versement	10%	Un rapport final de la mission avec des recommandations (max 5 pages)

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CHOIX :

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée. L'attribution du contrat devrait être faite en fonction de l'évaluation des offres déterminée comme suit :

- Compatibilité / acceptabilité

- Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de pondération des critères techniques et financiers spécifiques.

- Poids des critères techniques : 70%

- Poids des critères financiers : 30%

a. Évaluation Technique

Les candidatures reçues seront évaluées par un panel de sélection comme mentionné ci-dessous :

	Critères techniques	Poids	Point maxi
Critère 1 : Références et expérience professionnelle	Avoir au moins 3 ans d'expériences dans le domaine de la lutte contre la corruption, la promotion de la transparence et de la redevabilité (en cas de consortium l'expérience minimale est exigée au moins pour une OSC membre) : - Entre 3 et 5 ans d'expérience (10 points) - Plus de 5 ans d'expérience (20 points)	60%	60
	Au moins deux références dans l'élaboration des recherches selon un processus participatif, des enquêtes et des manuels en la matière (en cas de consortium l'expérience des membres peut être cumulée) (10 points) : - Deux références (5 points) - Plus que deux références (10 points)		
	Expérience en matière de plaidoyer (20 points) - Une à 2 expériences : 10 points - Entre 3 et 4 expériences : 15 points - Plus que 4 expériences : 20 points		
	Expérience dans le domaine du travail en partenariat et en processus participatif (partenariat avec associations au niveau local et/ou ONG au niveau international) -en cas de consortium l'expérience des membres peut être cumulée- (10 points) - Une à deux expériences de partenariats (5 points) - Plus que deux expériences de partenariats (10 points)		
Critère 2 : Approche méthodologique et	• Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il les tâches ? (05 points)	30%	30

planning prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce les aspects importants de la mission ont été traités de façon suffisamment détaillée ? (10 points) • Le contenu de la tâche à accomplir est-il bien défini et correspond-il aux TdRs ? (05 points) • Clarté de la présentation, du déroulement des activités et planification réaliste des tâches peuvent-ils garantir la réalisation efficace de la mission ? (10 points) 		
Critère 3 : Entretien de sélection	Les OSC retenues suite aux critères d'évaluation et ayant obtenu une note supérieure à 63 passeront un entretien de sélection	10%	10
	Total	100%	100

b. Évaluation financière

Seules les candidatures ayant obtenu un minimum de 70 points suite à l'évaluation technique seraient considérées pour l'évaluation financière.

c. Attribution

Le marché sera attribué pour celui qui obtient le meilleur score total.

- Poids des critères techniques : 70%
- Poids des critères financiers : 30%

9- DÉPÔT DES CANDIDATURES :

Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur dossier de candidature en indiquant la référence de l'appel.

Le dossier de candidature est composé de :

a- Un dossier administratif

- Preuve d'enregistrement légal de l'OSC (ou des OSC participantes en cas de consortium) tel qu'extrait ou demande d'insertion au JORT) ;
- Statuts et règlement intérieur de l'OSC (ou des OSC participantes en cas de consortium) ;
- Déclaration du Demandeur remplie et signée (annexe 2) ;
- Derniers rapports d'activités et financiers ;
- Attestation d'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association.

b- Une proposition technique

- Le formulaire de candidature rempli et signé (annexe 1)

- Les expériences détaillées de l'association et de ses partenaires en matière de :

- ✓ bonne gouvernance, lutte contre la corruption, promotion de la transparence et la redevabilité ;
- ✓ enquêtes, recherches et documentation ;
- ✓ plaidoyer ;
- ✓ partenariat et processus participatif (partenariat avec associations au niveau local et ONG au niveau international).

c- Une proposition financière

La proposition financière doit être libellée en TND.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire en Hommes/jours. Les ONG doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les coûts d'organisation des ateliers, des enquêtes, du transport routier et les autres frais éventuels et les honoraires en tenant compte du nombre de jours de travail prévus.

10-Soumission de candidatures

Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien adresser leur dossier de candidature en indiquant la référence du poste :

«NE PAS OUVRIR – Appel à projet à l'intention des Organisations de la Société Civile/ Évaluation du Système Local d'Intégrité (SLI)/ PROJET 00086230 APPUI A L'ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME NATIONAL D'INTÉGRITÉ EN TUNISIE »

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le **05 Août 2015** au Bureau du PNUD à l'adresse suivante :

**À L'attention de Monsieur le Représentant Résident du PNUD en Tunisie
41 bis, impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie
Tel : (216) 71 904 011 Fax : (216) 71 900 668**

Les offres peuvent être soumises directement au PNUD ou par courrier électronique à l'adresse suivante propositions.sni2015@undp.org au plus tard le **24 Août 2015** au lieu du 05 août 2015. Les offres soumises par courrier électronique ne peuvent dépasser 2 MB, doivent être exemptes de virus, à défaut de quoi elles seront rejetées.

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique (propositions.sni2015@undp.org) au plus tard **20 Août 2015**.

Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.